

Comparaison des droit de l'homme (1789) et préambule de 1946

Par **killon**, le **15/10/2006** à **22:42**

Bonjour !!

Voici donc mon premier sujet de droit constitutionnel que je vous expose en espérant recevoir un petit avis sur ce que je vais faire.

Donc le sujet : commentaire comparé de la déclaration des droits de l'homme et du préambule de 1946. J'ai avec moi 3 documents dont : un sur les 17 articles constituant les droits de l'homme de 1789, le préambule de 1946 et un texte de George Gusdorf "la france, pays des droits de l'homme".

Voici ce que j'ai mis en place :

Ma problématique : Comment deux textes fondamentalement différents du point de vue de leur contexte peuvent-ils être symbole de notre 5eme république ?

I/ Les dissimilitudes liées au contexte et aux principes

A/ L'environnement d'édification

1/ Avant 1789 :

2/ Avant 1946 :

B/ La différence des fondements

1/ Les droits naturels (liberté...) + droit politique du citoyen (organisation de la société) de 1789.

2/Principes régissant les relations internationales + principes de la nature économique et sociale en 1946.

II/ Leur complémentarité

A/ Réaffirmation des principes philosophiques comme droits

1/ Constatation

2/ Conclusion (principes affirmés et revendiqués comme droits et devoir du citoyen)

B/ L'ajout des droits économiques et sociaux

1/ L'aspect économique

2/ L'aspect social

J'aimerais savoir ce que vous en pensez? Mes titres sont ils bons? Suis je dans le cadre

demandé?

EDIT : je remettrai mon introduction si elle était bien.
:Wink:

Voilà, je vous remercie d'avance pour vos avis. Image not found or type unknown

Par **killon**, le **16/10/2006** à **18:21**

EDIT : J'ai écrit le devoir, je vous dirai si il était bon. Si c'est le cas je le mettrai ici. Dommage

de ne pas avoir eu un avis avant Image not found or type unknown

A bientôt.